

# eau

 & assainissement

livre blanc



COMMUNAUTÉ  
URBAINE DE BORDEAUX

**LACUB**

[www.lacub.fr](http://www.lacub.fr)

Le livre blanc

**eau**

**& assainissement**



L'ensemble des élus communautaires a souhaité que la réflexion préalable à la définition de la politique de l'eau et de l'assainissement, à l'échelle de La Cub, s'inscrive dans la Charte de la participation citoyenne à l'action publique communautaire.

Le processus de participation engagé pour préparer la future politique de l'eau et de l'assainissement s'est caractérisé au cours de l'année 2010 par un certain nombre d'évènements clés, qui peuvent être regroupés en deux grandes phases, ayant convergé vers l'élaboration du Livre Blanc.

A une première phase d'investigation (diagnostic, enquête auprès des usagers, appel à contributions, forum Internet), qui a permis d'identifier les thèmes à enjeux et abouti à l'édition d'un Livre Vert, a fait suite une seconde phase de débat permettant d'éclairer les orientations de la future politique communautaire en matière d'eau et d'assainissement.

Ces débats, organisés au cours du dernier trimestre 2010, ont pris la forme d'une « conférence citoyenne » associant 10 citoyens volontaires et d'un Forum Ouvert auquel était convié un large public d'usagers.

L'ambition de ce Livre Blanc est donc de restituer de la manière la plus fidèle possible toute la richesse et la variété des contributions, échanges, discussions et préconisations issus de ce processus. Pour ce faire, sa rédaction a été confiée à un groupement de prestataires, ceux-là mêmes qui ont conçu et animé la phase de débat, sous le regard de quatre personnalités indépendantes issues de la société civile, en charge de garantir le respect des règles de la démocratie participative.

Il constitue un « verbatim » de la démarche de participation et met plus particulièrement l'accent sur l'expression du citoyen, dans la droite ligne de l'exigence de transparence et de participation formulée par les élus communautaires. En cela, il constitue un Avis Citoyen, distinct de ce que pourrait être l'avis de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ce Livre Blanc va désormais s'imposer comme outil de dialogue et de partage entre les services de la Communauté urbaine et les élus et constituer une référence pour la conduite des réflexions devant aboutir à la construction d'une politique de l'eau ambitieuse et réaliste.



**Vincent Feltesse**  
président de la Communauté urbaine de Bordeaux  
maire de Blanquefort

Le livre blanc

**eau**

**& assainissement**

<b>La gestion quantitative des ressources en eau</b>	<b>9</b>
<b>L'assainissement et le traitement</b>	<b>14</b>
<b>L'urbanisation et la gestion du territoire</b>	<b>18</b>
<b>Le prix de l'eau</b>	<b>26</b>
<b>La gouvernance</b>	<b>30</b>
<b>L'information et la sensibilisation</b>	<b>36</b>
<b>Synthèse des retours des contributeurs</b>	<b>40</b>
<b>Rapport des garants</b>	<b>42</b>

---

Lexique



# Présentation

Afin d'anticiper l'accroissement de la population prévu dans les années à venir, de l'inscrire dans un développement durable, dans le respect des réglementations qui s'imposent à elle et dans le cadre d'une solidarité avec les territoires voisins, la Communauté urbaine de Bordeaux (Cub) doit gérer ses ressources en eau.

Préserver les nappes tout en garantissant la qualité du service aux usagers, prendre en compte les différents usages de l'eau et son utilisation dans l'espace public, lutter contre les pollutions, définir un juste prix : tous ces choix auront des impacts sur le milieu environnant et sur la vie quotidienne des habitants.

C'est pour cela que La Cub a souhaité enrichir sa réflexion avec la participation d'institutions publiques et privées, d'associations et de citoyens. Au cours du second semestre 2010, elle a engagé un processus de participation en deux étapes :

## Une étape d'investigation qui a permis :

> d'établir un diagnostic grâce à la préparation par les services de La Cub d'un document appelé « Porter à connaissance », de fiches détaillées et d'une synthèse des services de l'eau et de l'assainissement<sup>1</sup> ;

> de rassembler des avis grâce à une enquête d'opinion réalisée auprès des habitants, des usagers collectifs et des professionnels ;

> de lancer un appel à contribution qui a suscité les apports d'une vingtaine d'organismes : collectivités territoriales, associations, institutions publiques et privées, etc. Ces contributions sont citées dans les pages suivantes et peuvent être consultées en intégralité sur le site [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr) ;

> de mettre en place un forum internet ouvert à tous. Cette première étape d'investigation s'est conclue par la rédaction d'un livre vert, document de synthèse qui présente un état des lieux de la situation de l'eau et de l'assainissement et qui propose une synthèse des éléments ci-dessus. Ce livre vert a été distribué et mis en ligne.

## Une étape de débat qui a pris la forme :

> d'une conférence citoyenne (indifféremment appelée "conférence citoyenne", "panel d'usagers" ou "panel" dans le texte ci-après) ayant rassemblé une dizaine de citoyens de La Cub autour de la question suivante : « Sur le territoire de La Cub, quels rôles peut jouer l'eau dans votre cadre de vie ? »

> d'un forum ouvert, atelier de travail collectif qui a mobilisé une cinquantaine de participants pendant tout un week-end.

Les propositions issues de cette seconde étape sont regroupées dans ce livre blanc. En début de chaque chapitre, elles sont précédées d'un rappel des principaux constats du livre vert ainsi que d'un résumé des contributions reçues. L'intégralité de ces contributions, ainsi que le livre vert, peut être consultée sur le site [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr).

<sup>1</sup> Pour les acronymes et termes techniques soulignés, voir le lexique en fin d'ouvrage p.46

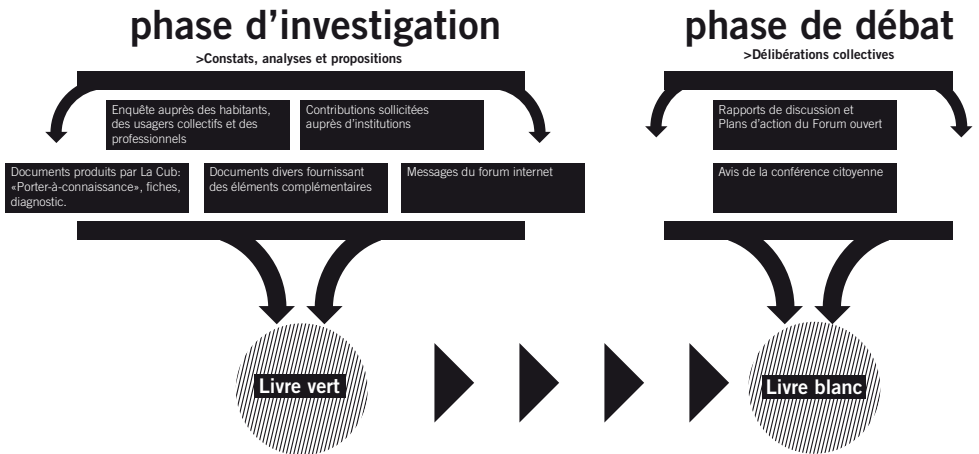
<sup>2</sup> Les documents produits lors de cette étape sont disponibles sur le site [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr)

Chacun des six chapitres de ce livre blanc est donc composé de trois parties :

- en introduction, un résumé des constats formulés dans le livre vert ;
- puis des résultats de l'enquête d'opinion, une revue des contributions apportées et des messages postés sur le forum internet, tous ces éléments ayant servi à alimenter la réflexion lors de la seconde étape du processus de participation ;
- enfin, les préconisations retenues par le panel d'utilisateurs et lors du forum ouvert.

Ce livre blanc, reflet des avis citoyens exprimés au cours du processus de participation, est remis à La Cub afin de contribuer à définir ses orientations en matière d'eau et d'assainissement. Il lui revient, à partir de ces éléments issus du processus de participation et de ses propres réflexions, de dessiner la politique de l'eau pour les prochaines années.

Les informations et les questionnements qui sont présentés ici ne reflètent donc pas nécessairement la position de La Cub.







Synthétiser en quelques pages le fruit de tous ces échanges n'est pas une chose facile. Ce travail de rédaction, confié à Médiation & Environnement et à DialTer, deux organismes chargés de la mise en œuvre du processus de participation, a été soumis aux divers contributeurs, aux membres du panel d'usagers et aux participants du forum ouvert afin de recueillir leurs avis sur la fidélité des propos tenus. Leurs appréciations peuvent être consultées dans le Dossier de la participation sur l'eau et l'assainissement, disponible sur le site [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr), et une synthèse est jointe en fin de ce livre blanc.

L'ensemble de la démarche participative engagée par La Cub à propos de l'eau et de l'assainissement a été soumise

au regard d'un groupe spécifique de suivi de la Charte de participation qui en a validé les modalités : participants, thèmes soumis à la participation, modalités. Ce groupe est composé de deux élus, deux représentants des services techniques et trois membres du Conseil de Développement Durable, une instance consultative mise en place par La Cub et regroupant environ 160 membres (citoyens et représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs).

Enfin, cette démarche a été suivie par trois garants, des personnalités indépendantes chargées de veiller à la qualité de l'ensemble du processus de participation. Leur avis est présenté en fin de ce livre blanc.



# La gestion quantitative des ressources en eau

## 01

### Les constats du livre vert

Le réseau d'eau potable de La Cub comptait 227 668 abonnés en 2009, auxquels ont été délivrés un peu plus de 40 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable, acheminés et distribués à travers un réseau de canalisations de 3 126 km. Cette eau est prélevée principalement dans les nappes profondes du sous-sol au moyen de forages. Préserver ces nappes est devenu un impératif. C'est pour cette raison que le SAGE<sup>3</sup> « Nappes profondes » a été mis en place. Après un travail de diagnostic et de participation, il a été décidé de donner priorité à la maîtrise des consommations et à la réduction des prélèvements dans les nappes les plus menacées. De nouvelles ressources doivent être trouvées et il faut économiser l'eau.

### Les contributions reçues

L'enquête réalisée à la demande de La Cub auprès d'un échantillon d'habitants montre que ceux-ci se sentent concernés par la problématique de l'eau, et en particulier par les gaspillages et par la baisse des réserves d'eau potable dans les nappes souterraines. Économiser l'eau leur semble une priorité et cette préoccupation se retrouve dans de nombreuses contributions reçues lors du processus de participation.

Ainsi, à l'instar de la Commission locale de l'eau du SAGE Nappes Profondes, la Préfecture de la Gironde, le SMEGREG, la Sépanso, le Conseil général de la Gironde et l'Agence de l'Eau insistent sur la nécessité de préserver les ressources en eau potable, de réduire significativement les prélèvements dans les nappes les plus menacées ou de rechercher de nouvelles ressources en eau. Le Conseil économique et social d'Aquitaine, également préoccupé par la préservation des ressources, se dit favorable à la récupération de l'eau pluviale et aux technologies permettant des économies d'eau. Le SMEGREG juge que la priorité doit être donnée aux économies d'eau, le potentiel étant important, mais que pour cela, les dispositifs hydroéconomiques (douchettes, aérateurs, chasses d'eau économes) constituent la solution à privilégier car elle est plus efficace, à investissement égal, que la récupération d'eau de pluie. Il juge en outre que la télé-relève (relevé à distance et en continu des compteurs) pour détecter les fuites est surtout utile chez les gros consommateurs, le rapport coût/bénéfice étant trop élevé chez les particuliers.

Le Conseil des Sages de Lormont propose des solutions pour encourager les comportements responsables

<sup>3</sup> Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.



des particuliers et des collectivités ; l'association Relais C et la Communauté de communes Médoc Estuaire mettent l'accent sur la réduction des fuites et sur la qualité des réseaux d'acheminement. Plusieurs contributeurs (Lyonnaise des eaux ; Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne ; Syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement de Bouliac, Carignan, Cenac et Latresne ; Union maritime et portuaire de Bordeaux ; Grand port maritime de Bordeaux) préconisent d'encourager l'utilisation des eaux de pluies, des eaux usées ou de l'eau de la Garonne. Le SIEA de Bouliac demande un meilleur contrôle des forages privés.

### **Les recommandations du forum ouvert et de la conférence citoyenne**

Les habitants de La Cub utilisent pour leur consommation une eau de très bonne qualité, puisée dans des nappes profondes, mais qui se renouvelle très lentement. Préserver cette ressource est un impératif. Des acteurs de l'eau comme la Commission locale de l'eau du SAGE nappes profondes, les services techniques de La Cub et de la Lyonnaise des eaux étudient plusieurs solutions, dans trois directions principales : la réduction des consommations, la réduction des fuites et la recherche de nouvelles ressources en eau, y compris la réutilisation des eaux de pluie et des eaux usées. Une autre voie, consistant à réalimenter les nappes, par exemple avec de l'eau de la Garonne, est également évoquée. Elle n'a pas été considérée au cours du forum ouvert ou du panel d'usagers comme une voie d'avenir, pour des raisons liées notamment à la qualité insuffisante des eaux de surface et à la nécessité de préserver ce patrimoine que constituent les nappes profondes. En revanche, les trois premiers axes

de réflexion ont été largement développés au cours du processus de participation, donnant lieu à de très nombreuses propositions qui sont résumées ici.

#### **> Réduire les consommations**

Réduire les consommations est l'affaire de tous, mais les collectivités - et tout particulièrement La Cub - doivent se montrer exemplaires dans ce domaine.

Par exemple, des efforts importants peuvent être faits en matière d'arrosage des espaces publics. Le choix de plantes non exigeantes en eau doit être une priorité. La suppression de l'arrosage par temps de pluie ou en plein midi, le paillage ou l'arrosage au goutte-à-goutte donneraient également des signes tangibles d'une attention des pouvoirs publics envers les économies d'eau et rendrait son message à ce sujet plus crédible. La formation du personnel municipal semble à ce niveau indispensable.

Il est possible d'installer des toilettes sèches dans les écoles, les espaces publics et lors des événements ponctuels.

Un certain nombre d'équipements peuvent être adoptés dans les constructions afin de favoriser des usages multiples de l'eau. Par exemple, il est possible, comme cela se fait déjà dans certains pays, d'utiliser l'eau des lavabos pour alimenter les chasses d'eau. Ce type de dispositif pourrait être utilisé dans les locaux publics, puis encouragé dans les locaux d'habitation. Une formation des professionnels est nécessaire. Ces dispositifs, ainsi que les autres « outils » permettant de réduire la consommation (aérateurs, chasse d'eau à double débit, toilettes sèches, appareils électroménagers économes, etc.) pourraient faire l'objet de subventions de la part de la collectivité,



voire même être mis à disposition gratuitement pour certains d'entre eux. Des diagnostics pourraient être proposés chez les particuliers pour les aider à réaliser des économies. Dans les constructions neuves, ces dispositifs hydro-économes devraient être rendus obligatoires via les documents d'urbanisme. Il est également possible de limiter la pression et le débit pour réaliser des économies et protéger les appareils ménagers (par exemple, passer de 6 à 3 bars).

Une taxe sur les piscines privées contribuerait à en limiter le nombre, ainsi que la création de piscines publiques, dont l'eau pourrait être plus facilement recyclée ou réutilisée.

La préservation des nappes profondes constitue donc un enjeu majeur pour la région, mais les autres ressources hydriques doivent également faire l'objet de mesures d'économie, notamment les nappes phréatiques et les cours d'eau, à commencer par la Garonne. Ces cours d'eau servent de support à des activités multiples et jouent un grand rôle dans la préservation de la biodiversité.

Les usages industriels et agricoles de ces ressources doivent donc également être raisonnés. Les zones agricoles sont peu étendues sur le territoire de La Cub, mais elles se situent à proximité et elles utilisent des ressources en eau communes.

Dans le domaine agricole, des économies sont également possibles : plantes moins gourmandes en eau, arrosage au goutte à goutte, paillage, abandon de l'arrosage par grand soleil... Il semble nécessaire de former les agriculteurs à ce sujet. Dans le domaine industriel, il est nécessaire d'établir un inventaire des prélèvements des entreprises et de les aider à chercher des ressources en eau de substitution.

### > Réduire les fuites

Une part importante (environ 20%) des prélèvements, notamment dans les nappes profondes, est perdue du fait des fuites sur le réseau. Un programme de réduction des fuites doit être engagé. Ce programme doit être à la charge du prestataire, qui doit être soumis à une obligation de résultat dans le cadre d'un contrat de performance.

Ce programme pourrait comporter les actions suivantes :

- la prévention, par l'inventaire des canalisations (date de pose, localisation, matériaux employés, etc.) ; l'inventaire des contraintes qui s'exercent sur elles (passages de poids lourds, type de sols, présence d'hydrogène sulfuré, etc.) ; la synthèse de ces données au sein d'un système d'information géographique ; l'établissement d'un programme préventif de remplacement des canalisations, coordonné avec les travaux de voiries ; le provisionnement de ressources financières suffisantes ;
- un renforcement de la détection des fuites sur le réseau et la réalisation des réparations à la charge du prestataire : multiplier les recherches de fuites par méthodes non destructives (visuelles, acoustiques, gaz, mesure des mouvements d'eau la nuit...) ; effectuer des modulations de pression en période creuse ; améliorer les délais d'intervention ;
- sur le réseau privé, et en particulier dans les parcs, centres commerciaux, universités ou gares, rendre obligatoire dans le règlement de l'eau, l'élaboration et la fourniture d'un plan des réseaux internes dans les dossiers d'autorisation d'ouverture et d'exploitation ;



- informer les usagers sur les interlocuteurs à contacter en cas de fuite ;
- mettre en place la télé-relève (relevé des compteurs d'eau automatique et en continu) pour les collectivités, les entreprises et les particuliers afin de détecter rapidement les anomalies ;
- redéfinir les conditions de dégrèvement pour fuites dans le contrat de délégation : mettre en place une prise en charge solidaire d'une partie de la facture.

### **Développer une nouvelle ressource : la réutilisation des eaux usées**

La première piste consiste à utiliser les eaux de pluie ou des eaux usées issues par exemple de piscines municipales ou issues des stations d'épuration, pour des usages divers : sanitaires, lavages de voitures ou de la voirie, curage de réseaux, arrosage, bornes incendie, process industriels...

Il faut inciter à la récupération des eaux de pluie par les particuliers et les collectivités, pour des usages sanitaires ou l'arrosage des espaces verts par exemple. Un double réseau pourrait être prévu systématiquement dans les constructions neuves (utilisation d'eau de pluie pour les WC). Il pourrait être encouragé pour les industriels et collectivités publiques (arrosage et autres usages).

La mise en place d'actions de recherche et développement dans ce domaine.

En particulier, pourquoi ne pas expérimenter la production d'eau potable à partir de l'eau de pluie, aux endroits où l'on dispose d'un réseau séparatif (eaux pluviales et eaux usées) en installant, sur le réseau d'eau pluviale une station de traitement? Le consommateur ne pourrait-il pas devenir producteur d'eau potable?

Un véritable plan d'utilisation des eaux de pluie pourrait être mis en place à l'échelle de La Cub : sur la base d'un zonage et d'une analyse de la qualité et de la quantité des eaux disponibles, il pourrait comporter des ouvrages de traitement, de stockage et de réutilisation. Une sensibilisation des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme est une étape nécessaire dans la mise en œuvre effective de ces actions.

Dans cette perspective, la conception des bassins de stockage d'eau de pluie de La Cub pourrait être revue, en prévoyant de nouvelles zones de stockage d'eau pré-traitée, utile pour certains usages publics : arrosage, voirie, lavage de véhicules, curage... Il existe de nombreux bassins publics permettant potentiellement d'utiliser 1,8 millions de m<sup>3</sup>. Enfin, il faut mettre en place une obligation de réutiliser un pourcentage des eaux usées et l'intégrer dans les cahiers des charges des stations d'épuration. Le règlement sanitaire départemental limite l'utilisation de l'eau de pluie : il serait utile de le réviser afin de permettre de nouveaux usages.



# En résumé

---

## La gestion quantitative des ressources en eau

### > Les propositions

- Réduire la consommation d'eau par les collectivités pour l'arrosage et les autres usages sur la voie publique. Former le personnel municipal.
- Installer des toilettes sèches dans les écoles, les espaces publics et lors des événements ponctuels.
- Encourager les équipements hydro-économiques dans les locaux publics et chez les particuliers. Les rendre obligatoires dans les constructions neuves, les subventionner ailleurs.
- Instituer ou augmenter la taxe sur les piscines privées, développer les piscines publiques.
- Raisonner les usages industriels et agricoles de ces ressources en eau par les conseils et la formation.
- Renforcer le programme de réduction des fuites, à la charge du prestataire, dans le cadre d'un contrat de performance. Mettre en place des actions de prévention (inventaires des réseaux), le renforcement des actions de détection des fuites, la télé relève, la mise en place d'actions de recherche et développement, l'information

des citoyens sur les interlocuteurs à contacter en cas de fuite, une prise en charge solidaire d'une partie de la facture.

- Développer l'utilisation des eaux de pluie ou des eaux usées pour des usages divers : sanitaires, collectifs ou industriels. Pour cela, imaginer des incitations à la récupération des eaux de pluie par les particuliers et les collectivités.
- Expérimenter la potabilisation de l'eau de pluie.
- Réviser le règlement sanitaire départemental pour autoriser de nouveaux usages de l'eau de pluie.
- Rendre systématique la création d'un double réseau dans les constructions neuves, l'encourager pour les industriels et les collectivités publiques.
- Rendre obligatoire la réutilisation d'un pourcentage d'eaux issues de stations d'épuration.
- Mettre en place un plan communautaire de valorisation des eaux de pluies, avec système de collecte, traitement et réutilisation. Intégrer les bassins de stockage existants dans ce schéma.
- Sensibiliser les professionnels de l'urbanisme.



# L'assainissement et le traitement

## 02

### Les constats du livre vert

L'assainissement collectif a fortement évolué depuis sa création. Son objectif n'est plus d'évacuer au plus vite les eaux usées et les eaux de pluie, mais de limiter les rejets d'eau non traitée dans le milieu naturel.

Alors que l'assainissement collectif est confié à Suez Lyonnaise des eaux, l'assainissement non collectif est géré directement par La Cub. Près de 2 380 installations sont concernées sur le territoire communautaire.

Les eaux usées sont traitées dans des stations d'épuration dont certaines produisent du biogaz. Leur chaleur pourra dans l'avenir être récupérée et participer aux réseaux de chauffage collectif.

On cherche aujourd'hui à favoriser l'infiltration dans le sol des eaux pluviales afin de recharger les nappes au moyen de petits aménagements : fossés, bassins, revêtements perméables, etc. On pense souvent que l'eau de pluie est pure. Mais les analyses ont mis en évidence une pollution due aux particules en suspension dans l'air, au lessivage des toits et des chaussées, ainsi qu'aux rejets d'eaux usées parasites. Les collectivités doivent donc désormais se préoccuper de la pollution des eaux pluviales.

### Les contributions reçues

Sur le site [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr), plusieurs contributeurs demandent un contrôle efficace des pollutions, l'application du principe pollueur payeur et la conversion des agriculteurs à la production biologique en zone périurbaine.

Le Smiddest demande une réflexion à long terme : qu'en sera-t-il du taux de dépollution et de la qualité des eaux rejetées lorsque la métropole sera « millionnaire » ?

Pour l'Agence de l'eau Adour Garonne ainsi que pour la Sépanso, une amélioration du réseau d'assainissement est nécessaire. La première invite en outre les communes à un objectif « zéro phyto » et au traitement des substances médicamenteuses ou dangereuses. Cette préoccupation envers les nouveaux polluants est partagée par le C2D, le Préfet de la Gironde, le Conseil économique et social d'Aquitaine, l'Union maritime et portuaire de Bordeaux (UMPB) et le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB). Pour ces deux derniers organismes, il est nécessaire d'améliorer l'assainissement en zone industrielle et d'utiliser les zones naturelles dans le processus d'assainissement comme zones d'épuration.



La Fédération des syndicats et comités de quartier de Pessac propose d'expérimenter les techniques d'assainissement naturel et de limiter les surfaces imperméables. M. Pérey, ancien maraîcher, dénonce les dysfonctionnements de la station d'épuration déversant dans la jalle d'Eysines et propose le lagunage et l'épuration par les plantes. L'association des riverains du Peugue s'alarme des risques d'inondation dus aux débordements du Peugue, un affluent de la Garonne. La Communauté de communes Médoc Estuaire demande que soit encouragée l'infiltration de l'eau dans les sols afin de limiter les risques d'inondation.

Le SIEA de Bouliac demande une double redevance pour les non ou mal raccordés au réseau d'assainissement collectif, une mesure jugée injustifiée par un contributeur sur le site [participation.lacub.fr](#). La Sépanso propose au contraire d'encourager l'assainissement non collectif.

### **Les recommandations du forum ouvert et de la conférence citoyenne**

#### > Un réseau d'assainissement globalement satisfaisant

Globalement, le réseau d'assainissement ne pose pas de problème particulier, même si certaines améliorations peuvent être proposées :

- Diversifier les modes d'épuration des eaux usées : créer un site pilote de traitement des eaux usées par lagunage et développer l'épuration par les plantes.
- S'assurer de la bonne étanchéité des réseaux d'assainissement pour éviter que les eaux pluviales parasites ne perturbent le fonctionnement des stations d'épuration ; réaliser les investissements de mise aux normes comme l'exige la réglementation.
- Dans les zones d'urbanisation nouvelle, créer des réseaux durables par un choix adéquat des matériaux en fonction des lieux où ils seront implantés, respecter les méthodes de mise en œuvre des matériaux, ne pas détruire la voirie à chaque intervention mais préférer les solutions modulaires, les pavés ou les caillebotis, ...
- La chaleur dégagée par les eaux usées avant leur passage à la station d'épuration pourrait être récupérée pour une valorisation énergétique.
- Développer les techniques de réhabilitation au lieu du renouvellement des réseaux.

#### > Prêter attention aux nouveaux polluants

De nouveaux polluants sont apparus depuis quelques années et doivent faire l'objet d'une attention spécifique. Les eaux de pluie comme les eaux usées sont concernées.

L'eau de pluie doit faire l'objet d'une certaine attention car elle n'est pas systématiquement traitée et se révèle parfois polluée par des hydrocarbures ou d'autres éléments.

Les eaux usées sont concernées en particulier par ces micropolluants que sont les résidus de médicaments, de cosmétiques, de produits d'entretien ou de produits phytosanitaires, dont certains constituent des perturbateurs endocriniens qui ont un effet à très faible dose et que les stations d'épuration ne savent pas toujours traiter. La question doit être abordée dans son ensemble, de la source de pollution au retour de l'eau dans le milieu naturel.





Une sensibilisation des acteurs (élus, professionnels, citoyens...) est nécessaire afin de limiter les consommations et les rejets dans le réseau des eaux usées.

#### > Agir sur les pollutions à la source

Réduire à la source la production de ces contaminants des milieux (cosmétiques, produits d'entretien...) et traiter la pollution au plus près de sa production. Les gros utilisateurs que sont certaines entreprises, collectivités, hôpitaux, maisons de retraite, etc. devraient être astreints à un contrôle de leurs rejets plus strict que ne l'impose la réglementation actuelle. Les élus pourraient s'inspirer des réalisations de certains pays nordiques en la matière. De petites unités de traitement spécifiques, décentralisées, pourraient par exemple être mises en place au plus près des lieux de production de ces substances, au lieu d'être concentrées à la sortie des réseaux et de devoir traiter des volumes plus importants.

Un Conseil scientifique (voir chapitre « Gouvernance ») pourrait définir des objectifs chiffrés en matière de prévention et d'élimination de ces nouvelles pollutions et mesurer les progrès réalisés.

#### > Raisonner au-delà de La Cub

Au-delà des zones humides terrestres, au-delà du périmètre administratif de La Cub, les effets de nos choix se font sentir durablement et sur un large espace. La Cub, en amont du plus grand estuaire protégé d'Europe, rejette ses effluents dans la Garonne. Mais l'assainissement des eaux usées ne traite qu'une partie de la pollution : les molécules cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques ainsi que les perturbateurs endocriniens se retrouvent dans les milieux naturels. A l'heure actuelle, certains indicateurs de biodiversité sont déjà alarmants. Qu'en sera-t-il dans 15 ans avec le projet de Cub « millionnaire » ?

La responsabilité des élus de La Cub ne s'arrête donc pas aux limites de leur territoire. L'enjeu est de taille mais si La Cub adopte une attitude exemplaire en matière de traitement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales, elle pourrait acquérir, par son exemplarité, un statut « d'autorité morale » envers les collectivités du bassin versant, y compris celles situées en amont. Une telle attitude contribuerait à instaurer un cercle vertueux de bonnes pratiques sur l'ensemble d'un bassin versant.

# En résumé

---

## L'assainissement et le traitement

### > Les propositions

- Diversifier les modes d'épuration des eaux usées (lagunage, phytoépuration).
- Améliorer et réhabiliter les réseaux d'assainissement existants, créer des réseaux durables.
- Valoriser la chaleur produite par les eaux usées.
- Sensibiliser élus, professionnels et citoyens à la question des nouveaux polluants.
- Réduire à la source la production de ces contaminants.
- Traiter la pollution au plus près de sa production par des unités de traitement spécifiques et décentralisées, durcir la réglementation existante.
- Créer un Conseil scientifique chargé de faire des propositions et un suivi de la réduction de ces nouvelles pollutions.
- Raisonner au-delà de La Cub: contribuer à instaurer un cercle vertueux de bonnes pratiques sur l'ensemble du bassin versant.



# L'urbanisation et la gestion du territoire

## 03

### Les constats du livre vert

La Cub, qui compte aujourd'hui environ 720 000 habitants, connaît une forte croissance démographique. Dans les vingt prochaines années, elle devrait atteindre le million d'habitants.

Cette croissance, ainsi que d'autres facteurs comme la demande pour l'habitat pavillonnaire, le prix du foncier dans certaines zones urbaines ou les évolutions des modes de vie qui accroissent le besoin en logements, provoquent un étalement de la « tache urbaine ». Les zones bâties s'étendent plus rapidement que la population n'augmente. La croissance de La Cub pose directement la question de la préservation des ressources en eau et de la protection des zones naturelles. Comment concilier ces objectifs avec les besoins et les aspirations de la population ?

Par ailleurs, comment mettre l'eau au cœur des projets urbains ? La présence de l'eau en ville doit contribuer à la qualité de vie des habitants sans constituer une source de consommation accrue.

Environ 150 rivières, jalles et esteys traversent le territoire de La Cub, sur 354 km. Une partie de ce réseau hydrographique, notamment à Bordeaux, est enterrée et intégrée au réseau d'assainissement. La Cub s'occupe également de bassins de retenue qui servent à stocker l'eau de pluie, mais aussi à la promenade, à l'agrément du public, à la pêche...

Comment concilier densification de l'habitat et qualité de vie ? Les réseaux existants pourront-ils assumer cet afflux de population ? Comment construire une culture de l'eau partagée par tous les acteurs de l'aménagement urbain, y compris les habitants ?

### Les contributions reçues

Le Conseil général de la Gironde, au nom des principes du développement durable, demande que le développement urbain soit respectueux de la ressource en eau et non pas le contraire. La Sépanso demande que l'expansion de l'agglomération soit soumise à l'existence de ressource en eau suffisantes. Elle, ainsi que l'Agence de l'eau Adour Garonne, souhaite que les documents



d'urbanisme prennent mieux en compte la dimension « eau » (protection des ressources, traitement, risque inondation, cours d'eau, corridors écologiques...) et que l'étalement urbain soit limité. Limiter l'étalement urbain est également une préoccupation de l'Agence d'urbanisme A'urba qui propose en outre des économies d'eau, la protection des milieux, une gestion rationnelle des réseaux.

Pour la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac, le Plan local d'urbanisme doit intégrer une proportion minimale d'espaces verts. Pour la Lyonnaise des eaux, le dialogue avec les différents utilisateurs doit encourager les projets intégrant les plans d'eau et les cours d'eau dans le paysage urbain et conciliant loisirs, pêche, usages économiques et techniques... Il faut également généraliser les fontaines à eau potable dans les lieux publics.

La place donnée aujourd'hui à l'eau dans l'agglomération bordelaise est satisfaisante pour près des deux tiers de la population interrogée lors de l'enquête, qui voient favorablement les équipements utilitaires (fontaines d'eau potable) mais pas les usages décoratifs de l'eau, jugés gaspilleurs.

Hors des zones urbanisées, le Conseil économique et social d'Aquitaine est favorable à la reconquête des zones humides. La Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac insiste également sur la préservation des ruisseaux et des zones humides, tout comme la Sépanso qui rappelle qu'il s'agit là d'une obligation légale pour les collectivités territoriales.

### Les recommandations du forum ouvert et de la conférence citoyenne

Le projet d'une Cub « millionnaire » se traduira par une augmentation de plus d'un tiers de la population actuelle dans les vingt prochaines années.

N'y a-t-il pas un antagonisme entre la croissance urbaine, source d'augmentation des besoins, et les enjeux de la préservation des ressources en eau, qui sont fragiles et limitées? Sera-t-on en mesure de répondre aux besoins futurs? Les réserves en eau permettront-elles de satisfaire les besoins de la population sans que soit remis en cause leur équilibre à long terme? La solidarité entre les communes de La Cub et celles de sa périphérie sera-t-elle préservée? Les rejets d'effluents dans les milieux naturels seront-ils compatibles avec la préservation des milieux naturels qu'attend la population? Dans les conditions actuelles, certainement pas.

Un projet de croissance démographique comme celui qu'affiche La Cub n'est souhaitable que s'il s'accompagne d'une forte ambition en matière d'ingénierie et d'écologie urbaine. Au défi quantitatif de La Cub millionnaire doit répondre le défi qualitatif d'une urbanisation maîtrisée, participative et innovante. Reste à en inventer les outils, qui devront être techniques, réglementaires, financiers, organisationnels... Une vision stratégique et durable est nécessaire, qui place l'eau au cœur de ses préoccupations et non à la périphérie comme c'est le cas aujourd'hui. Plusieurs domaines de réflexion et d'action ont été dégagés lors du forum ouvert et du panel d'usagers:



- la mise en place d'innovations techniques et organisationnelles en matière de gestion de l'eau et d'assainissement, afin de préserver les ressources en eau et de limiter les rejets ;
- l'invention d'un nouvel urbanisme intégrant l'eau de façon plus étroite, afin de fournir un cadre de vie fonctionnel et agréable aux habitants ;
- la préservation de zones naturelles et agricoles, dans et à la périphérie des espaces urbains, afin de maintenir la biodiversité et de développer des espaces récréatifs.

#### > Une «éco-Cub», ambitieuse et responsable

D'importantes innovations techniques et organisationnelles sont nécessaires pour répondre aux défis de la gestion durable des ressources en eau et de la limitation des rejets. A l'instar des éco-quartiers qui intègrent au mieux les préoccupations du développement durable, la Communauté urbaine toute entière doit se faire vertueuse et exemplaire. Économies et réutilisation doivent devenir les maîtres-mots de nouvelles pratiques dans l'espace communautaire.

Par exemple, au niveau des constructions, une norme HQ3E (Haute Qualité Environnement Énergie Eau) est à imaginer qui intégrerait, dans la rénovation et la construction de bâtiments, la réutilisation, les économies d'eau (voir le chapitre précédent consacré à la gestion quantitative des ressources en eau) et l'infiltration des eaux de pluie dans les sols. Ceci concerne principalement les nouvelles constructions mais également les anciennes lorsque c'est possible et notamment

lors des opérations de réhabilitation ou de modernisation. La législation et la réglementation sont des outils prioritaires en matière de constructions neuves : le respect des préconisations de l'Agence d'urbanisme en ce qui concerne l'intégration de la dimension « eau » dans les projets urbains doit devenir une norme. La mobilisation de ces nouvelles techniques doit être intégrée dans les coûts initiaux des projets et rester à la charge des promoteurs. Des sanctions doivent être prévues en cas de non respect de ces normes. Les incitations financières de la collectivité, quant à elles, peuvent être mobilisées pour les constructions anciennes.

Il est nécessaire d'étudier la possibilité, en plus du réseau d'eau potable et du réseau d'assainissement déjà existants, de créer un réseau d'eau réutilisable, issue du traitement d'eaux usées, d'eau de pluie ou d'eau de la Garonne.

Piscines naturelles, phytoépuration, lagunage, récupération de la chaleur dégagée par les eaux usées... Ces techniques innovantes doivent être mobilisées en premier lieu dans l'espace public. L'installation d'hydroliennes sous les ponts de la Garonne pourrait être étudiée.

La Cub doit également veiller à limiter à la source la pollution de l'eau de pluie. Des jardins et potagers collectifs ou familiaux, sans engrais chimique mais avec du compost produit à partir des déchets verts, sans pesticides, avec une gestion très raisonnée de l'arrosage à partir d'eau de pluie : cela est possible grâce à la sensibilisation des habitants au jardin «écologique».



Enfin, la mise en place de ces changements doit se faire avec la participation active des habitants, dont l'expérience doit être valorisée. Nous reviendrons sur cette question dans le chapitre « Gouvernance ».

### > Un nouvel urbanisme

La Cub de demain devra être structurée autour d'un habitat dense. Il faut construire la ville sur elle-même et freiner l'étalement urbain de façon beaucoup plus volontaire qu'aujourd'hui, afin de limiter la pression sur les espaces naturels et améliorer l'efficacité des réseaux. Si l'augmentation de la population peut être vue comme une opportunité pour renouveler les réseaux à un coût plus faible (puisque réparti sur un plus grand nombre d'utilisateurs), la densification urbaine est une manière de valoriser ces investissements sans en faire payer le prix aux espaces actuellement non construits.

La densification urbaine limite la spéculation sur les espaces non construits mais augmente le prix du foncier dans les zones déjà urbanisées. Des mesures peuvent être prises par les collectivités pour limiter l'augmentation du prix du foncier.

L'eau contribue au cadre de vie des habitants. Tout comme les nouveaux projets d'urbanisation ou de réhabilitation doivent mobiliser des techniques économes et de réutilisation de la ressource en eau, ils peuvent faire une meilleure place à l'eau dans l'espace urbain : conservation et valorisation des sites naturels existants ; création de zones intégrées dans l'urbanisme dans lesquelles l'eau sera présente et accessible, permettant

le recueil des eaux de pluie et leur infiltration dans le sol ainsi que le maintien d'espèces animales et végétales : noues, bassins paysagers, aires de jeux aquatiques, promenades (à l'instar de ce qui a été fait à Nantes) ; gestion de l'eau visible grâce à une architecture et un design des différents bâtiments et équipements nécessaires à sa gestion (comme ce qui a été fait au Clos de Hilde, sur la commune de Bègles).

La création de fontaines peut agrémenter un espace urbain très minéral et contribuer à réguler la température dans les périodes estivales. Des points d'eau potable peuvent être mis en place, avec des systèmes techniques limitant les abus et le gaspillage. Des piscines publiques, dont l'eau peut être utilisée ensuite pour d'autres usages, ou des piscines flottantes sur la Garonne, doivent être installées. L'objectif est de favoriser les usages collectifs et solidaires de l'eau.

Ces orientations en faveur d'une meilleure mise en scène de l'eau dans le paysage urbain et d'un urbanisme intégrant plus étroitement les espaces naturels et bâtis peuvent être inscrites dans le Plan local d'urbanisme de La Cub. Une vision stratégique d'ensemble est là aussi nécessaire, qui intégrera ces espaces dans la future trame verte et bleue et assurera une cohérence entre habitat, urbanisme et voirie ainsi qu'entre modes de déplacement et configuration des espaces publics.

L'entretien de certains de ces espaces peut être à la charge du propriétaire ou du bailleur social, en veillant à limiter le surcoût.



Enfin, le transport fluvial doit être encouragé afin de poursuivre les efforts engagés envers une réappropriation de la Garonne par les habitants de La Cub. Cela concerne le transport de passagers sur de courtes distances (navettes, taxis) et du fret sur des courtes et longues distances.

> Dans la ville et à sa périphérie :  
des espaces verts, naturels  
et agricoles préservés

Dans et en périphérie des zones urbanisées, il est nécessaire de préserver les espaces verts, naturels et agricoles, afin de sauvegarder la biodiversité, mieux gérer l'eau de pluie et offrir un cadre de vie agréable aux habitants.

Les espaces verts disséminés dans la ville doivent être rendus plus naturels, plus écologiques et plus économes en eau (espèces locales et rustiques, engrais naturels, arrosages contrôlés, réutilisation d'eau de pluie ou d'eau usée et traitée). Ils doivent être plus nombreux, connectés entre eux et intégrés dans la trame verte et bleue. De nombreux cours d'eau peuvent être rendus à leur état naturel et leurs berges réhabilitées. Les ponts et autres ouvrages sur le fleuve et les cours d'eau doivent être réalisés avec un souci de transparence écologique et hydraulique, c'est-à-dire qu'ils doivent assurer le maintien ininterrompu de la flore sur les berges, ne pas entraver la circulation de la faune ni troubler l'écoulement des eaux.

Les bassins, esteys, ruisseaux, fossés, noues et autres zones de collecte et d'infiltration des eaux de pluie peuvent être intégrés à ce réseau d'espaces semi-naturels

en ville, faire l'objet d'une valorisation paysagère (tout en préservant en premier lieu leur dimension naturelle, économe et écologique) et être rendus accessibles à tous. Ces espaces permettent d'augmenter la réinfiltration naturelle, facilitent le retour de l'eau à la nature, ralentissent son écoulement et agrémentent le cadre de vie quotidien des habitants en fournissant des espaces de nature en ville et en jouant le rôle de régulateurs de chaleur.

La gestion de tous ces espaces semi-naturels pourrait faire l'objet d'une charte de bonnes pratiques environnementales, réalisée de façon concertée, à l'instar de ce qui existe en matière de pratiques agri-environnementales.

Dans les espaces non construits, la préservation des zones humides doit être affirmée comme une priorité. Le développement de l'urbanisation ne doit pas se faire au détriment de ces zones qui ont une grande importance en termes de biodiversité, de paysage, d'épuration des eaux ainsi que de gestion des crues et des inondations. Un recensement et une cartographie de ces zones est un premier pas. Il est ensuite nécessaire de mettre en place des mesures de lutte contre tous les polluants et les espèces animales et végétales non indigènes envahissantes (tortue de Floride, écrevisse américaine, jussie, etc.). Il convient également de mieux appliquer la réglementation en vigueur envers les contrevenants. Enfin, avant tout projet d'aménagement, un état des lieux général doit être dressé : ressources disponibles, capacités locales de traitement et d'assainissement, inventaire de la biodiversité... Ceci afin d'adapter



les aménagements : constructions, modes de fréquentation, installation d'espèces endémiques. Dans le cadre de tout projet urbain, l'inventaire et la prise en compte des zones humides doivent devenir obligatoires et s'accompagner de mesures de protection et de valorisation.

Dans la périphérie de La Cub, l'agriculture raisonnée et biologique de proximité doit être encouragée. Là où il existe des ressources en eau suffisantes, une ceinture maraîchère bio pourrait ainsi être constituée. Toute subvention de la collectivité à cette agriculture doit être soumise aux exigences environnementales, assortie de contrôles et des possibilités de sanctions.

Toutes ces obligations en matière de préservation des espaces verts, des espaces naturels, des zones humides et des zones agricoles doivent être inscrites dans le Plan Local d'urbanisme de La Cub.

La Cub pourrait également prendre une compétence « Milieux naturels » et assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des équipements liés à l'eau sur son territoire (espaces verts, cours d'eau, digues, écluses...) afin de mettre en place une stratégie globale des projets. Elle peut créer un établissement public foncier dédié au milieu naturel. Un organisme ou un service communautaire pourrait prendre en charge la gestion du foncier naturel, entretenir les zones humides, bénéficier de droits de préemption.







# En résumé

---

## L'urbanisation et la gestion du territoire

### > Les propositions

- Imposer une norme HQ3E (Haute Qualité Environnement Énergie Eau) en matière architecturale et urbanistique pour les constructions neuves, l'encourager pour l'habitat ancien.
- Étudier la possibilité d'un réseau d'eau réutilisable.
- Mettre en œuvre des techniques innovantes dans l'espace public : piscines naturelles, phytoépuration, lagunage, récupération de la chaleur dégagée par les eaux usées, hydroliennes.
- Encourager les jardins et potagers collectifs ou familiaux « écolo- économiques ».
- Construire la ville sur elle-même et freiner l'étalement urbain.
- Limiter l'augmentation du prix du foncier.
- Faire une meilleure place à l'eau dans l'espace urbain, créer des fontaines, des points d'eau potable, des piscines publiques.
- Rendre les espaces verts plus naturels, plus écologiques et plus économes en eau, plus nombreux, connectés entre eux et intégrés dans la [trame verte et bleue](#). Rendre des cours d'eau à leur état naturel et réhabiliter les berges. Intégrer à ce réseau les bassins, [estveys](#), ruisseaux, fossés, [noues](#) et autres zones de collecte et d'infiltration des eaux de pluie et les rendre accessibles à tous.
- Assurer la transparence écologique et hydraulique des ponts et autres ouvrages.
- Définir de façon concertée une charte de bonnes pratiques environnementales pour la gestion des espaces semi-naturels urbains.
- Encourager le transport fluvial de passagers comme de marchandises.
- Préserver les zones humides de toute urbanisation. Les recenser et mettre en place des mesures de lutte contre les polluants et les espèces envahissantes. Mieux appliquer la réglementation en vigueur. Rendre obligatoire, dans tout projet urbain, l'inventaire et la prise en compte des zones humides.
- Encourager l'agriculture raisonnée et biologique, créer une ceinture maraîchère bio. Soumettre toute subvention aux exigences environnementales.
- Que [La Cub](#) prenne une compétence « Milieux naturels » et assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des équipements liés à l'eau sur son territoire (espaces verts, cours d'eau, digues, écluses...) afin de mettre en place une stratégie globale des projets. Développer, dans le Plan local d'urbanisme de [La Cub](#), une vision stratégique et assurer une cohérence entre habitat, urbanisme, voirie, modes de déplacement et configuration des espaces publics.
- Créer un établissement public foncier dédié au milieu naturel ainsi qu'un organisme en charge du foncier naturel et des zones humides, bénéficier de droits de préemption.



# Le prix de l'eau

## 04

### Les constats du livre vert

Si, depuis une vingtaine d'années en France, le prix de l'eau augmente plus vite que l'inflation, c'est notamment dû à l'augmentation du coût de l'assainissement. Sur la Communauté urbaine de Bordeaux, le prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau (pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>) revenait à 3,47 € TTC / m<sup>3</sup> en janvier 2010.

Le fait de payer l'eau modifie les comportements des usagers. Quand le prix augmente, la consommation diminue jusqu'à un seuil de consommation incompressible qui correspond aux besoins de base. Le simple fait d'avoir une facture d'eau tend à responsabiliser l'usager : les foyers qui ont un compteur individuel consommeraient moins d'eau que ceux qui ont un compteur collectif, au moins pendant les premières années suivant l'installation du compteur. Mais la mise en place de compteurs individuels a un coût...

Le droit à une eau potable est inscrit dans le droit français depuis 2006. La Cub pourrait-elle assurer un meilleur accès de tous à l'eau ? Dans ce cas, qui devrait prendre ce coût en charge ? Comment rendre ceci compatible avec le fait que la gratuité ou un très faible coût tend à accroître les gaspillages ? Doit-on aller vers une tarification sociale de l'eau ?

### Les contributions reçues

D'après l'enquête réalisée à la demande La Cub sur un échantillon de la population, 65 % des habitants de La Cub ne connaissent pas le montant de leur facture d'eau. Parmi ceux qui le connaissent, 55 % le considèrent comme important ou très important et 43 % comme peu ou pas important. 35 % jugent que le rapport qualité prix est bon, 33 % pensent le contraire et 32 % ne savent pas.

L'association Relais C estime que les usagers les plus démunis doivent être aidés : une nouvelle structure tarifaire avec un tarif spécial pour les très faibles consommations peut favoriser une consommation rationnelle. La Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac demande des compteurs individuels dans l'habitat collectif afin de responsabiliser l'usager, ainsi qu'un système de télé-relève. Elle n'est pas favorable au prix à caractère social et juge qu'un montant élevé du mètre cube pour une consommation forte pénalise les familles nombreuses. Ce dernier constat est partagé par la Ville de Gradignan qui demande que le prix tienne compte du nombre d'habitant dans le logement.

La Lyonnaise des eaux propose de repenser le modèle économique de l'eau, avec notamment un tarif différent selon les usages. Tout comme le SIEA de Bouliac, elle souhaite aborder la question du tarif progressif.



La [Sépanso](#) demande que la Lyonnaise des eaux soit intéressée à la baisse de la consommation, que la tarification encourage les économies, qu'un tarif social soit réservé aux personnes en difficulté et que le prix varie selon les usages.

Sur le site [participation.lacub.fr](#), certains contributeurs jugent que l'eau est trop chère. D'autres réclament une tarification encourageant une consommation responsable plutôt qu'une tarification sociale. L'un fait noter que lorsque l'eau est gratuite, cela conduit à des gaspillages. Deux demandent une exemption de la taxe d'[assainissement](#) pour l'eau d'arrosage des jardins, puisqu'elle n'est pas retraitée après usage.

### **Les recommandations du forum ouvert et de la conférence citoyenne**

L'accès à l'eau est un droit de tous les citoyens. L'eau est un bien de consommation indispensable qui doit être garanti à tous et à tout moment. Les services sociaux doivent s'assurer que ce droit est bien respecté quelle que soit la situation des personnes, y compris des plus démunies.

La tarification de l'eau doit se donner comme objectif principal de favoriser les comportements économes. Pour cela, les participants proposent :

- une individualisation des compteurs permettant une responsabilisation de l'utilisateur ;
- l'utilisation de la facture d'eau pour fournir de l'information sur les économies réalisées et pour stimuler les comportements vertueux ;
- une structure tarifaire incitative : moins la consommation est élevée, moins le tarif du mètre cube doit être élevé. Pour éviter

de pénaliser les familles nombreuses, il est souhaitable d'étudier la possibilité d'une adaptation des seuils en fonction du nombre de personnes vivant au foyer.

- Des pénalités pour les comportements dépensiers, que ce soit des particuliers, des collectivités ou des entreprises. Des études doivent être menées pour déterminer s'il est possible de définir des seuils qui soient peu contestables.
- Des pénalités pour les usagers sollicitant de façon importante le système d'[assainissement](#), c'est-à-dire provoquant des rejets importants. Cette disposition pourrait concerner les industriels.
- Des incitations financières pour investir dans des systèmes d'économie ou de recyclage de l'eau. Des propositions dans ce sens ont été faites dans le chapitre « Gestion quantitative des ressources en eau ».
- Des moyens pour diminuer globalement le prix de l'eau. Le premier d'entre eux est la lutte contre les fuites, qui représentent quelques 20% des prélèvements.





# En résumé

---

## Le prix de l'eau

### > Les propositions

- Des compteurs individuels et un encouragement des comportements économes.
- Un tarif du mètre cube par personne, progressif en fonction de la consommation.
- Des pénalités pour les comportements dépensiers et les rejets importants.
- Des subventions pour les systèmes d'économie ou de recyclage.
- La lutte contre les fuites.



# La gouvernance

## 05

### Les constats du livre vert

L'État est un acteur central de l'eau, tant par ses services qui autorisent et contrôlent les installations que par les établissements publics qui agissent pour son compte. On peut citer par exemple l'Agence de l'Eau, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), l'Agence régionale de la santé (ARS), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ; les Préfectures.

Mais de nombreux autres acteurs jouent également un grand rôle, comme les communes ou les intercommunalités, les associations et les professionnels en particulier les agriculteurs et les industriels. La loi peut imposer un processus de concertation entre les acteurs de l'eau, comme c'est le cas au travers des SAGE. Dans La Cub, les associations d'usagers peuvent participer à la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) et au Comité des usagers de l'eau potable.

Dans le domaine de l'eau, La Cub est en charge de la fourniture d'eau potable et d'eau industrielle, de l'assainissement collectif et individuel ainsi que de la gestion des eaux pluviales. D'autres politiques communautaires, comme celle de l'urbanisme ou du développement durable, jouent également un rôle sur la gestion de l'eau.

Gérer l'approvisionnement et le traitement de l'eau, assurer sa qualité, lui donner un prix : les orientations prises à ce niveau auront des conséquences pour tous, y compris les générations futures. Aujourd'hui, certaines décisions font l'objet de discussions entre de nombreux acteurs, depuis l'État, les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, jusqu'aux particuliers. Qui doit réaliser telle ou telle tâche ? Qu'est-ce qui doit être délégué à une entreprise privée et qu'est-ce qui doit être assuré directement par La Cub ? Qui doit fixer le prix de l'eau ? Qui doit être associé aux décisions ? La gouvernance de l'eau est un chantier qui doit mobiliser toutes les personnes qui se sentent concernées.

### Les contributions reçues

Dans l'enquête réalisée sur un échantillon de la population de La Cub, à la question « Quels acteurs doivent prioritairement être associés aux décisions de La Cub sur la politique de l'eau ? » les habitants répondent que ce sont d'abord les habitants. Viennent ensuite les entreprises, les agriculteurs, l'État, les autres collectivités locales, enfin les associations. Pour les professionnels enquêtés, ce sont d'abord les agriculteurs, les particuliers et les entreprises qui doivent être en priorité associés à ces décisions, puis l'État, les autres collectivités locales et les associations. Parmi les contributions reçues, celle



de la Communauté de communes de Montesquieu qui demande une gouvernance de l'eau lisible et équitable pour tous les acteurs. Pour le Conseil général de la Gironde, les collectivités périphériques hors Cub pourraient être mieux associées à la gestion des ressources en eau et la Préfecture de la Gironde va dans le même sens en demandant une gouvernance en phase avec les enjeux de la solidarité départementale. Pour le SIEA de Bouliac, la solidarité s'impose entre les services de l'eau, les communes qui leur ont transféré la compétence, les partenaires financiers et l'État. L'agence de l'eau Adour-Garonne propose à La Cub d'élargir ses compétences à la gestion des cours d'eau de son territoire.

Le Conseil des Sages de Lormont suggère la nomination d'un responsable des économies d'eau et une plus grande responsabilisation de tous les acteurs de la chaîne.

Le C2D insiste sur la reconnaissance de l'expertise d'usage du citoyen et la Lyonnaise des eaux propose de mettre en place des Comités de gouvernance associant usagers, associations et parties prenantes. L'association Relais C demande également la mobilisation de la population dans le débat sur l'eau, dans lequel le personnel de la Lyonnaise des eaux doit occuper toute sa place. Cette association et le Sépanso demandent une amélioration du fonctionnement du comité des usagers de l'eau actuel et une plus grande cohérence dans la gestion de l'eau des 27 communes de La Cub.

L'association des riverains du Peugue n'est pas favorable à un retour en régie pour l'assainissement. Sur le site [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr), les avis sont partagés

autour d'un possible retour de la gestion de l'eau en régie: certains y sont favorables (pour diminuer le prix ou améliorer l'efficacité du service), d'autres non (car le prix leur convient ou qu'ils jugent le déléгатaire compétent), d'autres pensent que c'est un faux débat (cela ne changerait pas le prix ou ne dispenserait pas de contrôles sur les travaux à réaliser).

### Les recommandations

La gestion de l'eau ne sera équitable et efficace que si elle mobilise de nombreux acteurs.

Équitable, car l'eau est un bien commun qui appartient à tous, ou qui n'appartient à personne en particulier. Sa gestion doit donc être transparente, dégagée des intérêts immédiats et de la recherche de profit. Cela ne peut être le cas que lorsque les enjeux sont mis à la portée du plus grand nombre et lorsque les décisions sont clairement explicitées au nom de l'intérêt général. Elles doivent pour cela être construites collectivement, en prenant en compte la diversité des intérêts et même leur caractère parfois contradictoire.

Efficace, car la gestion durable de l'eau repose à la fois sur des choix collectifs forts et sur des actions individuelles responsables, qui doivent se conforter mutuellement et non pas se contredire. Les autres politiques, notamment celles de l'urbanisme, de l'environnement, des déchets ou de l'agriculture, doivent être cohérentes avec la politique de l'eau. État, collectivités, entreprises, associations et usagers doivent dialoguer pour convenir ensemble de ce qu'il convient de faire et pour veiller à une harmonisation des décisions prises. Cette politique ne sera efficace que si le périmètre de la décision collective est cohérent avec le périmètre géographique





qu'impose la préservation d'une ressource en eau partagée. Une meilleure coordination des acteurs est donc une nécessité. Chacun disposant d'une information fragmentaire, il convient en premier lieu de mutualiser l'information pour améliorer la capacité d'action collective.

C'est pour ces raisons qu'une nouvelle gouvernance de l'eau est nécessaire. Elle doit associer plus d'acteurs, chercher une harmonisation des politiques publiques et se construire à partir d'une meilleure information de tous sur un périmètre plus cohérent.

#### > Les acteurs concernés

Qui sont les acteurs concernés? La première étape pour répondre à cette question consisterait sans doute à établir un inventaire des acteurs concernés par la question de l'eau sur le territoire de La Cub et son environnement proche, connaître leurs relations, leurs pouvoirs respectifs, leur niveau d'information, afin de construire avec eux une stratégie de mobilisation et de concertation.

Quelques-uns parmi les principaux acteurs sont cités ci-dessous. Il ne s'agit pas seulement d'engager vers eux des actions de sensibilisation ciblées, mais de favoriser le dialogue entre eux, car de la diversité de leurs points de vue peuvent surgir des analyses et des solutions nouvelles. Il convient en particulier d'assurer une meilleure coordination entre le niveau des politiques, celui des citoyens et celui des techniciens.

- Les politiques : s'il est souhaitable de ménager des phases de participation à différentes étapes du processus décisionnel, la prise de décision finale doit

rester aux mains de ceux qui ont été élus pour cela. Des discussions collégiales doivent être engagées entre les élus de La Cub et ceux des collectivités voisines afin de gérer les ressources en eau communes, de prendre en compte les interdépendances et d'ouvrir la réflexion à d'autres acteurs.

- Les citoyens : particuliers, syndicats et associations, salariés des entreprises... Chaque citoyen à titre individuel doit pouvoir participer à des instances de participation sur l'eau, sans nécessairement faire partie d'une association ou d'une structure collective. L'eau concerne en effet chacun dans son environnement quotidien. Les structures collectives, associations ou syndicats, intermédiaires entre les citoyens et les politiques, doivent également prendre toute leur place dans les dispositifs de participation. Dans les entreprises présentes sur le territoire de La Cub, les salariés doivent être mobilisés pour mettre en œuvre des comportements plus responsables et pour faire évoluer collectivement leur entreprise.

- Les techniciens et les scientifiques : même si la politique de l'eau ne peut pas être résumée à une série de choix techniques, elle comporte nécessairement une forte dimension technique et scientifique qui doit mobiliser des spécialistes aux compétences affirmées. La qualité des services apportés aux usagers ou l'efficacité dans la détection des fuites et l'entretien des réseaux, par exemple, sont des attentes de la population. La capacité à imaginer et à mettre en œuvre des solutions nouvelles, comme les solutions dites compensatoires visant à favoriser l'infiltration de l'eau de pluie dans le sol au lieu de permettre le ruissellement, par exemple, doit être stimulée. Il faut pour cela que les techniciens



fassent preuve d'un esprit d'innovation. Il faut également anticiper les grandes évolutions à venir, notamment le changement climatique. De nombreuses disciplines scientifiques peuvent être mobilisées pour nous aider à imaginer les changements à mettre en place dès aujourd'hui.

### > Le périmètre d'action

La Cub est un acteur majeur du département de la Gironde, qui doit prendre toute sa place dans la mise en mouvement des différents acteurs concernés. La responsabilité de La Cub ne s'arrête pas aux limites de son territoire, car l'eau est une ressource qui se joue des périmètres administratifs. Il faut donc veiller à une cohérence des politiques entre La Cub et les territoires voisins.

La Cub doit garantir la solidarité des communes entre elles, à l'intérieur de son périmètre et à la périphérie de celui-ci.

### > L'intégration des politiques publiques

L'eau est un thème transversal qui concerne de nombreuses politiques : urbanisme et espaces verts, réseaux et voirie, environnement et déchets, agriculture et industrie, etc.

Au sein de La Cub, une meilleure articulation entre les politiques et les services concernés par la gestion de l'eau permettrait d'harmoniser les décisions et de mettre en cohérence les choix de la collectivité. Cela concerne notamment l'urbanisme, l'aménagement, la gestion du territoire, les déchets, la voirie, le Plan Climat, l'Agenda 21, l'entretien des espaces verts, le nettoyage des voies publiques.

Le Plan Climat et l'Agenda 21 pourraient donner priorité au thème de l'eau.

Des « conditionnalités eau » doivent être mises en place au niveau de l'urbanisme (conditionner les permis de construire au respect de normes strictes concernant l'eau potable et l'assainissement) ainsi qu'au niveau de l'agriculture (lier les subventions aux exigences environnementales et mettre en place des critères de mesure pour contrôler et sanctionner si besoin).

### > Le dispositif de participation

La participation entreprise en 2010 par La Cub sur sa politique de l'eau est positive, elle doit être pérennisée. Pour cela, il est possible de :

- créer un Comité consultatif des citoyens sur l'eau, qui aille au-delà des instances actuelles (Commission Consultative des Services Publics Locaux et Comité des usagers de l'eau) qui rassemblent seulement des représentants d'associations et qui sont manifestement mal connues et insuffisantes. Les entreprises et les particuliers doivent y trouver leur place. Ce comité, sous l'égide du responsable de l'eau et assainissement de chaque commune, se réunirait périodiquement et ferait remonter à La Cub toutes les informations. Y participeraient, à l'échelle communale, tous les citoyens volontaires.

- Créer un conseil scientifique, à court terme pour assurer un suivi du processus de participation, des décisions qui seront prises et des suites qui seront données ; à plus long terme pour accompagner les élus dans leurs choix politiques dans des domaines encore peu ou non réglementés, en complément du processus de participation à engager avec les citoyens.



Les responsables d'associations ont une exigence de redevabilité envers ceux dont ils sont les porte-parole. Les élus sont redevables envers les citoyens dont ils sollicitent la participation au travers des dispositifs de participation.

#### > Le dispositif d'information

La participation des citoyens passe par une bonne information. Un dialogue de qualité entre différents groupes d'acteurs suppose en premier lieu une mutualisation des connaissances. Pour cela, il faut mettre en place un système d'information permanent et approprié. Cela peut se concrétiser par :

- une identification, par eux-mêmes, des besoins d'information des différents acteurs;

- la création d'indicateurs pertinents;
- un système de centralisation et de diffusion des informations existantes.

Dans le cadre de ce système d'information, il est nécessaire de rendre accessibles au grand public les discussions entre déléguant et délégataire, par exemple en mettant en place un comité de relecture du rapport sur le prix et la qualité du service de La Cub en vue de sa vulgarisation.

D'autres propositions concernant l'information sont détaillées dans la partie suivante.



# En résumé

---

## La gouvernance

### > Les propositions

- Faire un inventaire des acteurs de la politique de l'eau pour construire avec eux une stratégie de participation.
- Créer un Comité consultatif des citoyens sur l'eau, ouvert à tous, à échelle municipale.
- Créer un Conseil scientifique chargé de suivre le processus de participation et d'accompagner les élus de [La Cub](#) dans leur politique de l'eau, notamment dans ses dimensions novatrices.
- Assurer une meilleure cohérence territoriale entre [La Cub](#) et les territoires voisins et une plus grande solidarité entre les communes de [La Cub](#).
- Assurer une meilleure intégration des politiques publiques de [La Cub](#) et une plus grande transversalité des services de [La Cub](#) traitant la question de l'eau.
- Créer des « conditionnalités eau » en matière d'urbanisme et d'agriculture.
- Mettre en place un système d'information des acteurs de l'eau et des citoyens, sur la base d'un repérage des besoins d'information existants.

### > Un point d'attention

- Dans le processus de participation, attention à l'exigence de redevabilité des délégués à l'égard des associations qu'ils représentent et des élus envers ceux dont ils sollicitent la participation.



# L'information et la sensibilisation

## 06

### Les contributions reçues

Sans que cela soit pour eux un sujet d'inquiétude, les habitants sont désireux de recevoir des informations sur la qualité et la composition de l'eau qu'ils consomment, ainsi que sur ce qu'ils ont droit de rejeter à l'égout. Bien que préoccupés par le gaspillage, ils demandent peu de conseils pour réduire leur propre consommation : signe que la plupart d'entre eux estiment savoir déjà ce qu'il faut faire (qu'ils l'appliquent ou non)... Quant aux professionnels, ils demandent en priorité de l'information sur l'économie d'eau.

Sur le site [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr), des contributeurs notent que la sensibilisation en termes de coût et d'économie de consommation d'eau doit commencer très tôt auprès des élèves : une préoccupation qui rejoint celle du Conseil des Sages de Lormont. L'information du grand public sur les économies d'eau et l'[assainissement](#) est également demandée par la Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac et la [Sépanso](#). Le [SIEA de Bouliac](#) insiste sur l'information auprès des mairies, toujours dans un but d'économie.

La Lyonnaise des eaux propose plusieurs mesures pour développer la connaissance et l'appropriation par les habitants du patrimoine de l'eau et de l'[assainissement](#), notamment dans les maisons de quartier ou les centres culturels. L'association Relais C suggère de rendre les factures plus compréhensibles et le rapport annuel du [délégué](#) plus transparent, par exemple en l'expliquant aux élus locaux et au grand public.

### Les recommandations du forum ouvert et de la conférence citoyenne

Informé et sensibilisé les habitants de [La Cub](#) est une nécessité, au moins pour trois raisons. D'une part, pour inciter chacun à modifier ses comportements et à adopter des attitudes responsables, notamment en matière d'économie d'eau et de protection des milieux naturels. D'autre part, pour que les orientations politiques prises par [La Cub](#) et par les autres acteurs concernés soient comprises et respectées. Enfin, parce que l'information est une condition nécessaire - bien que non suffisante - pour s'engager activement dans une participation durable sur l'eau.



De ce point de vue, c'est aux destinataires d'identifier de quel type d'information ils ont besoin pour devenir des citoyens plus responsables et plus actifs. C'est également à eux de juger de la qualité de l'information qui est fournie. Ils peuvent en outre fournir de l'information en retour. Les destinataires de l'information ne sont donc pas des « cibles » passives de stratégies de communication élaborées par les décideurs, mais des partenaires dans des processus d'échange qui doivent être interactifs.

### > Des besoins multiples

Les participants au forum ouvert et au panel d'usagers ont identifié plusieurs besoins d'information. Ce premier diagnostic devra être complété progressivement au cours du temps. D'ores et déjà, on peut citer :

- L'information contribuant à une sensibilisation à l'importance du thème de l'eau, à ses différentes dimensions et aux interrelations entre les différents enjeux liés à l'eau : le cycle de l'eau, la biodiversité, le rôle des zones humides, etc.
- l'information permettant de modifier au quotidien son comportement d'usager : les nouveaux polluants, la composition des produits rejetés dans l'égout, les bons gestes pour limiter la pollution des eaux usées, les mesures d'économie d'eau qu'il est possible d'adopter, le suivi individuel des consommations, etc.
- l'information sur les politiques et les outils de gestion de l'eau, à la fois pour mieux comprendre les choix publics et pour participer à un débat à ce sujet : la télé relève, la fixation du prix de l'eau et sa décomposition en coûts constitutifs,

le contenu et le fonctionnement du service de l'eau, le suivi de la consommation, le fonctionnement de l'assainissement et du traitement des eaux usées, les interlocuteurs à contacter en cas de fuite, etc.

Connaître le point de vue des citoyens sur l'eau et l'intégrer dans les débats doit également constituer un objectif de la politique d'information.

### > Des publics diversifiés

Plusieurs types de publics peuvent être identifiés :

- Les scolaires. Les actions auprès d'eux peuvent s'accompagner d'actions concrètes : nettoyage de cours d'eau, plantation, identification de la flore et de la faune...
- Les citoyens en général. Il est possible de les informer par divers canaux déjà existants : en matière de biodiversité et de zones humides, repenser la signalétique sur le terrain ; en matière d'économies d'eau, fournir de l'information sur les factures ; en matière de connaissance des enjeux, profiter des événements culturels comme la fête du fleuve, etc.
- Les administrations, les collectivités et les professionnels : bureaux d'études, architectes et urbanistes, entreprises. Une information plus technique doit leur être fournie, ainsi que des références d'expériences innovantes et de bonnes pratiques. La fourniture d'information sur leurs propres expériences, par eux-mêmes, peut être encouragée. Une charte « Respect de l'eau » pourrait être élaborée par l'industrie du tourisme (hôtels, restaurants, paquebots, etc.) ou par d'autres acteurs économiques.



### > Les outils

Une stratégie d'information peut se baser sur les principes suivants :

- Il ne peut pas y avoir d'outil unique en matière d'information. Le succès réside dans la diversité et l'inventivité des modes de communication. Des campagnes de communication destinées à des publics plus ou moins spécifiques peuvent être mises en place, mais il est également possible de mettre à disposition du public, de façon permanente, des bases de données dans lesquelles les utilisateurs pourront puiser en fonction de leurs besoins.
- Afin de tenir compte de la défiance de nombreux citoyens envers la communication institutionnelle, il importe de mobiliser ces relais que sont les associations ou les structures de concertation comme la Commission locale de l'eau. L'information doit être co-construite avec eux, à la fois pour les mobiliser de façon efficace et pour valoriser leurs propres connaissances.
- On ne peut pas communiquer de façon efficace sans donner soi-même l'exemple. La Cub (mais aussi les autres acteurs de l'eau et notamment ceux qui sont les plus « visibles » aux yeux du grand public) doivent adopter des pratiques exemplaires.
- Il faut élaborer des messages clairs et concrets, éviter de culpabiliser et de sanctionner les usagers, harmoniser le vocabulaire, disposer d'indicateurs simples permettant de mesurer les progrès accomplis.
- Les besoins d'information ne sont pas les mêmes selon que l'on s'adresse à un « simple » usager individuel, à un professionnel ou à un acteur engagé dans la gouvernance concertée de l'eau sur son territoire. Il faut donc concevoir différents niveaux d'information et différents outils.

Quelques propositions concrètes :

- faire de chaque citoyen une sentinelle en créant un numéro vert pour pouvoir signaler un incident ou une situation anormale ;
- créer des ambassadeurs de l'eau comme il y a des ambassadeurs du tri ; mettre en place des « contrôles-information » auprès des consommateurs, à leur demande le cas échéant ou sur proposition de la collectivité : visites au domicile, examen des installations, proposition d'éventuelles améliorations, explications lors des assemblées générales de copropriétaires ou de locataires ;
- se donner des moyens pour créer de l'information utile : expérimenter la mise en place de compteurs intelligents dans divers types d'habitats pour en analyser les coûts et les bénéfices, mettre en place la télé relève et le pilotage en temps réel, etc.
- construire un système d'information commun aux différents acteurs de l'eau, comportant des bases de données, des indicateurs, etc. Un tel dispositif (sur internet) permettrait également de recenser les initiatives et d'échanger des expériences. Il pourrait être alimenté par des acteurs multiples grâce à des conventions d'échanges de données entre les organismes concernés, être accessible à tous et faire l'objet d'une communication régulière ;
- ce système d'information pourrait également comporter une présentation des acteurs de l'eau, détaillée et actualisée en temps réel, afin que ceux qui sont engagés dans la gouvernance concertée de l'eau sachent qui fait quoi et quels sont les liens entre les organismes. A minima, un annuaire des acteurs de l'eau périodiquement actualisé pourrait être publié.



# En résumé

---

## Information et sensibilisation

### > Les propositions

- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des scolaires.
- Mieux informer les citoyens par des canaux existants.
- Fournir une information spécifique aux administrations, aux collectivités et aux professionnels.
- Mobiliser des relais (associations ou autres) et co-construire l'information avec eux.
- Encourager la réalisation d'une charte « Respect de l'eau » par des acteurs économiques.
- Créer un numéro vert pour signaler les incidents.
- Créer des ambassadeurs de l'eau.
- Mettre en place des « contrôles-information » auprès des consommateurs.
- Expérimenter la mise en place de compteurs intelligents.
- Mettre en place la télé relève et le pilotage en temps réel.
- Construire un système d'information commun aux différents acteurs de l'eau, comportant bases de données, indicateurs, expériences, présentation des acteurs, etc.

### > Les points d'attention

- Diversifier les modes de communication.
- Adopter des pratiques exemplaires.
- Élaborer des messages clairs, éviter de culpabiliser et de sanctionner les usagers.
- Concevoir différents niveaux d'information et différents outils en fonction des publics concernés.





# Synthèse des retours des contributeurs

Afin de garantir l'intégrité des recommandations reprises dans ce livre blanc, les contributeurs, c'est-à-dire les personnes et les organismes ayant pris part à au moins une des étapes de la participation (organismes ayant répondu à l'appel à [contribution](#), participants au panel d'usagers, participants au forum ouvert) ont été sollicités pour relire le livre blanc et faire part de leurs remarques. Seuls les participants au forum internet n'ont pas pu être recontactés faute de disposer de leurs coordonnées.

Le présent document fait la synthèse des 14 réponses reçues. Certaines ont donné lieu à des contributions, qui sont répertoriées dans un document inclus dans le « Dossier de la participation » disponible sur le site [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr). Tous les formulaires et documents reçus sont consignés dans leur intégralité dans ce même dossier. Certains contributeurs, en effet, ont assorti leurs remarques de documents complémentaires pour exprimer une position par rapport aux orientations données dans le livre blanc, apporter des éléments de réflexion complémentaires ou encore faire part de démarches précédemment engagées sur ce thème.

## Synthèse des retours

La forme du livre blanc répond aux attentes des contributeurs. La présentation est claire et le style rédactionnel rend le propos accessible, y compris à des personnes non averties. Cependant, une mise en valeur plus importante des titres contribuerait à en faciliter la lecture.

Les orientations sont compréhensibles et le contenu est jugé satisfaisant. Le livre blanc reprend bien les thématiques qui ont été abordées dans les différents dispositifs de participation. Cependant, si l'effort de synthèse est souligné, il apparaît que certains points ont été oubliés.

En outre, le parti-pris de synthétiser les propositions des acteurs ayant répondu à l'appel à [contribution](#), dans les éléments de constat de chaque chapitre, ne donne pas suffisamment la visibilité aux propositions faites par les acteurs dans ce cadre.

Le livre blanc semble porter globalement le positionnement des acteurs du territoire. Quelques nuances ont cependant été apportées : d'une part, il ne semble pas possible de préjuger que ce document est l'expression de tous les citoyens. Il résulte certes de propositions faites par des citoyens et des acteurs institutionnels



et associatifs mais l'interactivité du processus aurait pu être plus importante. En outre, le faible nombre de participants aux différents dispositifs de participation ne permet pas de considérer que le livre blanc représente l'intégralité des positions des acteurs du territoire.

La participation a apporté une valeur ajoutée dans le débat sur l'eau et l'assainissement. La démarche mise en œuvre a été jugée innovante, en particulier le forum ouvert, et mérite d'être réitérée. Elle a permis de mettre en relation des professionnels de l'eau et des citoyens comme elle a permis à chacun de mieux saisir les enjeux soulevés par l'eau et l'assainissement. Les échanges qui ont pu ainsi avoir lieu se sont révélés enrichissants pour l'ensemble des participants et ont contribué à une meilleure compréhension du sujet.

Il est cependant précisé qu'il semble difficile de préjuger de la valeur ajoutée de cette démarche. Cela dépendra, en effet, de la façon dont La Cub intégrera ces éléments de proposition dans ses réflexions et, au final, dans sa politique de l'eau et de l'assainissement.



# Rapports des garants de la participation

«Eau et assainissement» organisé par La Cub  
12 février 2010 Laurence Monnoyer-Smith, Denis Salles, Julien Talpin<sup>4</sup>

Ce rapport s'appuie sur la consultation de l'ensemble des notes de cadrage du dispositif de concertation (panel, forum ouvert, etc.) sur l'observation et le suivi du forum ouvert (27 et 28 novembre), sur la participation à plusieurs réunions du comité restreint et sur l'analyse des suites données à l'ensemble des contributions et des observations dans l'élaboration du livre blanc. Chacun des garants a ainsi assisté à l'une des phases de la concertation, si bien que par nos échanges réciproques nous avons pu obtenir une vision globale du processus. Notre position de garant visait principalement à assurer la rigueur méthodologique du processus et l'autonomie de la concertation. Nous avons ainsi fait régulièrement part de nos avis, remarques, suggestions afin de contribuer à la qualité du dispositif.

## L'organisation

Dans l'ensemble le calendrier de la consultation (Septembre 2010-Mars 2011) a permis des expressions diversifiées dans un temps limité. Au vu des moyens de communication mobilisés, on aurait pu espérer une plus forte mobilisation de la société civile et des médias sur ce sujet quotidien de l'eau. Ce serait cependant oublier que des décennies de politiques et d'ingénierie technique de l'eau potable ont conduit à éloigner l'usager des décideurs et gestionnaires de l'eau

et qu'une campagne ponctuelle ne peut seule inverser cette tendance.

Dans l'ensemble les conditions d'organisation de cette concertation ont été bonnes sur le plan matériel (organisation des réunions, échange d'information, dispositifs techniques, site web etc), la principale difficulté tenant aux délais très serrés dans lesquels des professionnels soumis à des contraintes fortes ont eu à réagir aux sollicitations. La rédaction du livre blanc final s'est fait dans de bonnes conditions de transparence et de respect des paroles des citoyens, sans intervention extérieure. Il constitue une synthèse exhaustive des propos tenus dans les différentes instances (enquête d'opinion, panel, forum ouvert) et constitue un outil important pour la définition de la politique de l'eau de La Cub.

## Les outils de l'appel à contribution à la clôture

### > Leur choix

La gamme des outils de concertation utilisée (panel, enquêtes d'opinion, forum, appel à contributions, droit de réponse) est diversifiée. Chaque outil ne visant pas nécessairement les mêmes finalités (sonder l'opinion, confronter des visions du monde, débattre, faire émerger des innovations, hiérarchiser des choix...), il aurait été utile de mieux préciser a priori le statut et la finalité de chacun.

Des outils de participation en ligne plus

<sup>4</sup> Respectivement enseignante-chercheuse à l'Université de Technologie de Compiègne, chercheur au Cemagref de Bordeaux et chercheur au Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris. Le panel d'usagers a bénéficié en outre du regard extérieur d'un grand témoin, Céline Brailon, qui a produit son propre rapport disponible dans le dossier de la participation.



élaborés (notamment autorisant de véritables échanges comme ce fut le cas lors du forum ouvert) auraient également pu compléter utilement le dispositif de consultation choisi. En particulier, la préparation du forum aurait pu être outillée en amont par l'opportunité d'échanges en ligne sur lesquels les participants au forum auraient pu réagir, sur des thématiques à approfondir par exemple.

### > Complémentarité

La diversité des expressions reflète la richesse des points de vue et résulte d'une bonne complémentarité des outils utilisés. Le panel et le forum ouvert correspondent en effet à des logiques de discussion différentes, l'une correspondant à une logique de 'mini-public' avec formation et échange en groupe restreint, l'autre à une logique de délibération publique, reposant sur la mobilisation individuelle. A ce titre, ces méthodologies s'avèrent complémentaires, les effets indésirables des deux méthodes (en résumé, faible représentativité du panel pour la première et information restreinte pour le forum) parviennent à se compenser.

### > Le forum ouvert

Le forum ouvert semble avoir été un dispositif efficace, dans le sens où il a permis de faire émerger de nombreuses idées, propositions, recommandations. L'ouverture apparaît ici un facteur de créativité, permettant peut-être de faire émerger davantage de questions que si les thèmes avaient été prédéfinis par les organisateurs. Les discussions ont été indéniablement riches, animées et constructives. On peut néanmoins souligner qu'une des faiblesses du dispositif forum ouvert est le manque d'organisation ou d'animation des discussions. Au parti-pris des animateurs d'avoir privilégié une conduite de concertation ouverte du forum laissant les participants

gérer entre eux leurs interactions, peut être objecté la nécessité d'un guidage plus serré permettant de corriger des asymétries de savoir et de pouvoir, en particulier sur un sujet complexe comme celui de l'eau, et de remettre dans la discussion des enjeux forts exclus du débat.

Toutefois, cette relative domination de certains dans la discussion ne s'est cependant pas avérée dommageable, dans la mesure où rapidement, sur la plupart des sujets, un relatif consensus est apparu entre les participants.

En dépit de ces quelques limites, il semble que le forum ouvert ait été vécu comme un moment très enrichissant pour les participants. Tous n'ont cessé de répéter au long du weekend leur satisfaction d'être là. Ils y ont vu (1) une expérience enrichissante, source d'apprentissages et d'acquisition de connaissances; (2) l'occasion de « rencontrer de nouvelles personnes », et donc plus largement de créer ou structurer le réseau des acteurs de l'eau sur le territoire de La Cub, ce qui n'est pas un accomplissement négligeable pour ce type d'expérience.

On peut néanmoins déplorer le nombre trop restreint de participants au forum. Si ce petit nombre a permis que les groupes soit d'une taille favorable à la discussion argumentée, on aurait pu souhaiter que d'autres acteurs profitent d'une expérience aussi formatrice que celle du forum ouvert. Il faut également prendre acte de la défection volontaire de certaines associations (TransCub) et considérer la contestation comme un mode légitime d'expression citoyenne. Dans un même ordre d'idée, on peut déplorer l'absence de participation au forum ouvert tant des élus que des services techniques de La Cub. D'une part ces acteurs disposent d'une expertise à partager dans ce type



de discussion et d'autre part ils ne sauraient considérer, sans délégitimer la procédure, que les exercices de démocratie participative qu'ils promeuvent ne les concernent pas.

### > La conférence citoyenne

L'effort de diversité et de pluralisme dans la représentation des expressions ne peut être contesté et le dispositif de concertation a veillé à ce principe. Pour autant, on peut regretter une trop faible représentativité dans le panel (15 à 20 personnes en permanence aurait été souhaitable) et un manque de diversité des intervenants proposés aux panélistes (vision trop exclusivement techniques et aménagiste).

En dépit des difficultés à obtenir une représentativité complète du panel, la diversité des formes de participation a permis de toucher un public pluriel, allant des associations spécialisées et des acteurs de l'eau, aux citoyens ordinaires. Cette diversité du public impliqué constitue un élément important de légitimation du processus de concertation.

### Contenu du livre blanc

L'évaluation de la pertinence du dispositif peut être réalisée de différents points de vue (niveau de la participation, pluralisme de l'expression, richesse des échanges, etc.). Nous avons choisi de nous concentrer sur le contenu substantiel des échanges et la qualité de la production finale. A ce titre, le défi de rédaction du livre blanc est bien d'assurer sous une forme synthétique une représentation fidèle et exhaustive de l'ensemble des expressions. Le document proposé témoigne de la diversité des registres d'intervention des participants, allant de mesures finalisées et ponctuelles (dispositifs techniques, options originales) à des principes généraux (solidarité, gouvernance), à des utopies (encore que trop peu...). Reflétant avec une grande fidélité (le livret méthodologique de construction

du livre blanc s'avère de ce point de vue d'une grande richesse) le contenu des échanges, le livre blanc met en évidence le caractère parfois trop peu opérationnel des propositions émises, qui auraient nécessité une plus grande guidance des participants. Ce matériau hétéroclite constitue néanmoins un des éléments devant permettre à La Cub de traduire ces propositions en programme d'action cohérent et articulé.

La possibilité offerte à tous les participants de réagir sur le contenu du livre blanc avant même sa publication officielle, selon des modalités identiques (La Cub au même titre que les autres acteurs) nous paraît une excellente disposition. Cela constitue un exercice de réflexivité et de transparence salutaire dans ce genre de dispositif et évite tout soupçon d'ingérence de La Cub dans le rapport final. Le seul bémol apporté ici à la finalisation du document concerne les participants en ligne qui n'ont pas pu, eux, y apporter leurs remarques. Cette distinction ne se justifie pas selon nous et il est souhaitable qu'à l'avenir tous les participants soient totalement traités sur un pied d'égalité, quel que soit le mode participation qu'ils choisissent.

### > Plus-value de la participation

Le processus de concertation a permis de mettre en évidence le souci de la population pour les questions d'eau et d'assainissement, et les zones de consensus partagées entre les différents acteurs en présence. En ce sens, ce processus offre une photographie des opinions de la population de La Cub sur ces questions.

Au-delà de cet élément descriptif, la concertation a permis de mettre en avant un certain nombre de propositions concrètes, originales et innovantes, que La Cub pourrait mettre en œuvre dans sa politique de l'eau. Au regard de la richesse du processus et de l'investissement humain qu'il a représenté, il serait souhaitable



que La Cub offre un retour précis aux participants, soulignant les dispositions qu'elle est prête à mettre en œuvre, et celles qui ne lui semblent pas pertinentes. Ce retour attendu de La Cub est en outre un élément important de la crédibilité de ce type de dispositif. Si l'expérience s'est avérée formatrice pour les participants, qui ont souligné leur satisfaction, les suites données à la concertation détermineront très largement leur jugement global compte tenu des attentes exprimées. On ne peut que conseiller à La Cub d'imaginer un dispositif qui porte la mémoire de ces discussions, afin qu'il soit possible pour tout citoyen de s'y référer. Le temps long des décisions et de la mise en œuvre des politiques publiques entre parfois en contradiction avec le temps court des processus de concertation. Il est donc important de conserver et de mettre à disposition de tous les acteurs (via un site web notamment, et/ou un comité de suivi) les éléments du débat pour de futures discussions, en particulier pour le cas où l'évolution des contextes de la prise de décision nécessite de revenir sur certains points. Enfin, une des plus-values indéniables de la participation est la mise en réseau des acteurs de l'eau. Si certains se connaissaient déjà, la concertation a permis d'élargir le cercle, ce qui ne peut être à terme que bénéfique pour la gouvernance de l'eau dans la région de Bordeaux.

### **Recommandations pour la suite**

La plus-value de la démarche de concertation trouvera sa véritable expression dans l'orientation de la politique de l'eau de La Cub et dans la réception de cette politique par les citoyens. A ce titre, afin de mener à son terme la démarche et de montrer le crédit que La Cub accorde aux propositions recueillies dans ce cadre original, il conviendrait que le futur programme de La Cub en matière

d'eau explicite les orientations qui sont redevables de la démarche et permette un échange ponctuel (une réunion publique) expliquant les choix politiques de La Cub (qu'ils soient convergents ou divergents avec les propositions du livre blanc). Les garants ne peuvent qu'engager les acteurs de l'eau à poursuivre leurs efforts de concertation avec le public tant il apparaît qu'une politique publique se légitime d'autant mieux qu'elle est le fruit d'une concertation large, en particulier dans un domaine aussi sensible que celui de la gestion des ressources en eau de la collectivité. A ce titre, il nous paraît important qu'à l'avenir les élus de La Cub soient davantage impliqués dans un dispositif qui constitue une illustration des nouvelles modalités de médiation politique dans le cadre de la démocratie représentative. A cet égard, leur absence au forum et aux réunions du groupe restreint nous paraît avoir constitué un signe de leur engagement limité dans un dispositif qu'ils avaient pourtant approuvé. Il nous semble nécessaire qu'à l'avenir, pour qu'ils aient un réel impact de long terme sur l'exercice de la démocratie locale, ce type de procédures soient pleinement assumé tant par les élus que par les services techniques de La Cub.

### **Conclusion**

La concertation tend à devenir un des principes incontournables de la gouvernabilité des sociétés démocratiques contemporaines. Adopter des démarches innovantes de concertation relève d'un choix politique exigeant et qui conduit à réviser des modes de gouvernement classiques. Pour La Cub s'engager dans ces démarches c'est non seulement assumer les incertitudes sur les résultats, mais c'est également prendre un engagement sur une prise en compte de cette expression (au même titre que d'autres) dans les arbitrages et la définition de la politique de l'eau.



# Lexique

---

## **Affluent**

L'affluent d'un fleuve ou d'une rivière est un cours d'eau qui se jette dans ce fleuve ou dans cette rivière.

## **Alternatives (ressources)**

Les ressources en eau alternatives sont par exemple des eaux de pluie, de cours d'eau ou issues de stations d'épuration qui peuvent être utilisées pour des usages autres que la consommation humaine, afin de limiter les prélèvements dans les nappes.

## **Assainissement**

Évacuation et traitement des eaux de pluie et des eaux usées.

## **Bassin versant**

Un bassin versant est un territoire délimité par des frontières naturelles, sur lequel les écoulements des eaux convergent vers un même point. Toute goutte d'eau qui tombe sur ce territoire se trouve entraînée vers ce point, puis vers l'aval et son débouché.

## **Biodiversité**

C'est l'ensemble des espèces vivantes présentes sur la Terre (plantes, animaux, micro-organismes, etc.).

## **C2D**

Le Conseil de développement durable de La Cub est composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, ainsi que de citoyens. Il compte 160 membres répartis en 5 collèges.

## **CLE**

Commission locale de l'eau. Instaurée par la loi sur l'eau de 1992 et instituée par le Préfet, elle est chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Elle est composée de représentants des collectivités territoriales des services de l'État et des usagers.

## **Concession**

Contrat conclu entre une collectivité publique qui confie à un tiers (le concessionnaire) une activité d'intérêt général, à charge pour ce dernier de construire les ouvrages nécessaires au service, de les exploiter et de se rémunérer par une redevance prélevée sur les usagers.

## **Concessionnaire**

Bénéficiaire d'un contrat de concession.

## **Contribution**

Dans ce livre blanc, il s'agit des analyses ou des propositions transmises à La Cub dans le cadre du processus de participation « Eau et assainissement » ainsi que des messages spontanés postés sur le site [participation.lacub.fr](http://participation.lacub.fr).

## **Cub**

Communauté urbaine de Bordeaux.

## **Déléataire**

Bénéficiaire d'un contrat de délégation de service public dont la concession ou l'affermage sont deux formes possibles.



## Enquête

Dans ce livre blanc, il s'agit de l'enquête menée auprès d'habitants, d'usagers collectifs et de professionnels de La Cub dans le cadre du processus de participation « Eau et assainissement ».

## Estey

(du gascon estey, ruisseau) est la partie d'un cours d'eau qui, soumis au régime des marées, se trouve à sec à marée basse.

## Gestion dynamique

La gestion dynamique d'un réseau d'assainissement repose sur l'automatisation de pompes ou de vannes grâce à un réseau de capteurs et de télécommunications, dans le but d'optimiser le fonctionnement du système.

## GPMB

Grand Port Maritime de Bordeaux.

## Grenelle de l'environnement

Au cours de cette concertation organisée en 2007, des décisions ont été prises en matière d'environnement et de développement durable, notamment en vue de restaurer la biodiversité par la mise en place d'une trame verte et bleue. Deux lois en sont issues, promulguées en 2009 (loi d'orientation du 3 août 2009, dite Loi Grenelle 1) et en 2010 (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Loi Grenelle 2).

## Jalle

En gascon, jalle signifie « cours d'eau »

## Nappe

Une nappe n'est pas un lac souterrain : c'est une couche du sous-sol qui est constituée de sable ou de roches fissurées et saturées d'eau.

## Noüe

Fossé peu profond et large, à pente faible, végétalisé, destiné à recevoir de l'eau pour l'évacuer ou favoriser son infiltration.

## Phytosanitaire

Produit utilisé pour traiter les maladies des plantes.

## PLU

Plan local d'urbanisme. Autrefois dénommé plan d'occupation des sols (POS), il définit les zones constructibles et non constructibles et précise les orientations d'une municipalité ou d'une agglomération en matière d'urbanisme. Les orientations du PLU doivent être compatibles avec celles du SCOT dans lequel il s'inscrit, quand celui-ci existe.

## Pluviale

L'eau pluviale est l'eau de pluie.

## SAGE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. A l'échelle d'un bassin versant, le SAGE est un document qui définit des mesures de protection des ressources en eau et des milieux naturels qui leur sont liés. Il est élaboré grâce à une concertation entre les acteurs du territoire : élus, services de l'État, usagers.

## SCOT

Schéma de cohérence territoriale. A une échelle plus large que le PLU, il définit les orientations d'une intercommunalité en matière d'urbanisme et précise la vocation des différentes zones.

## Sépanso

Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest.





La Sépanso est une fédération régionale d'associations de protection de la nature et de l'environnement d'Aquitaine.

## **SIAO**

Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Carbon-Blanc.

## **SIEA de Bouliac**

Syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement de Bouliac, Carignan, Cenac et Latresne.

## **SMEAG**

Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne. C'est un syndicat mixte ouvert constituant un établissement public territorial de bassin (EPTB) ayant vocation à être officiellement reconnu par l'État. Il regroupe les conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées et les Conseils généraux de Haute Garonne, Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne et Gironde.

## **SMEGREG**

Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du département de la Gironde. C'est un établissement public de coopération entre le Conseil Général de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux, administré par un comité syndical de 12 membres (6 conseillers généraux, 6 conseillers communautaires). Il assure le secrétariat technique de la CLE du SAGE Nappes Profondes.

## **SMIDDEST**

Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde. Il rassemble les Régions Aquitaine et Poitou-Charentes et les départements de la Gironde et de Charente-Maritime.

## **Solutions compensatoires**

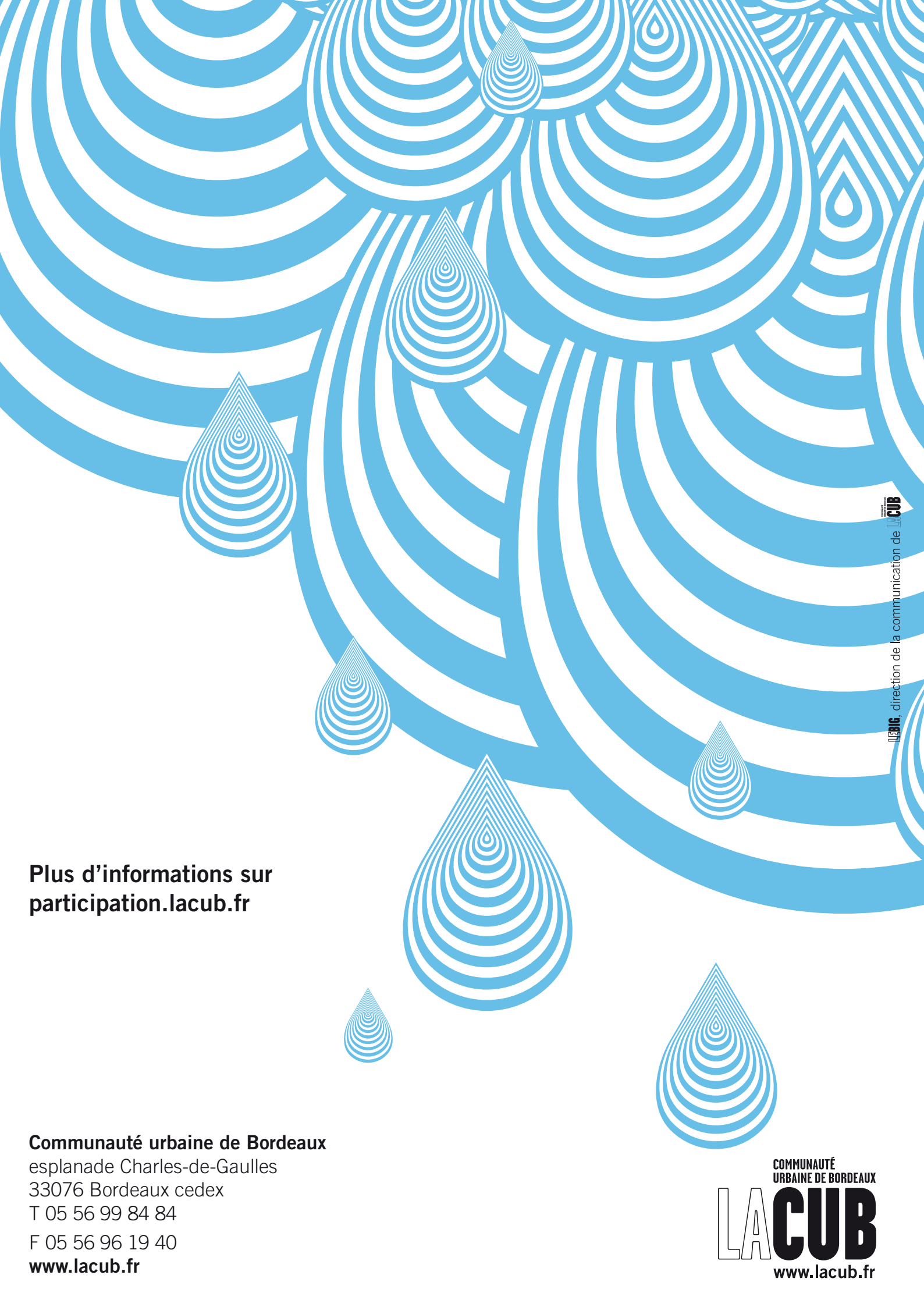
Ce sont des ouvrages permettant de stocker l'eau dans des petits bassins, des réservoirs situés sous les routes, des noues, des toits-terrasses ou d'autres systèmes qui retiennent l'eau de pluie. Les objectifs sont de limiter les volumes d'eau dans les réseaux, de réduire le risque d'inondation en cas de forte pluie et de faciliter l'infiltration de l'eau dans le sol.

## **Trame verte et bleue**

La trame verte et bleue (TVB) est un réseau continu d'espaces naturels terrestres (trame verte), ainsi que de milieux aquatiques et humides (trame bleue), défini sur la base d'études naturalistes. Elle doit être constituée notamment par les collectivités locales, suite aux orientations de la loi Grenelle. Sa mise en place, grâce à des mesures de protection ou de restauration d'écosystèmes, vise à préserver la biodiversité.

## **UMPB**

Union maritime et portuaire de Bordeaux.



LEBIC, direction de la communication de **LACUB**

**Plus d'informations sur  
participation.lacub.fr**

**Communauté urbaine de Bordeaux**  
esplanade Charles-de-Gaulles  
33076 Bordeaux cedex  
T 05 56 99 84 84  
F 05 56 96 19 40  
**www.lacub.fr**

COMMUNAUTÉ  
URBAINE DE BORDEAUX  
**LACUB**  
**www.lacub.fr**